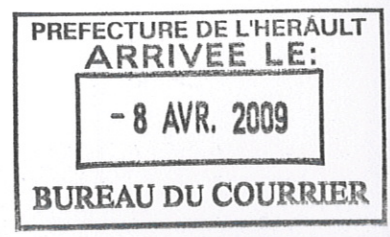




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
 X^e CANTON DE MONTPELLIER



Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 26
 Votants : 29
 Date de la convocation : 31 mars 2009

N° 13

L'an deux mille neuf et le six du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme ANTOINE-SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS :
 Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE
 Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER
 Mme BOULANGÉ en faveur de M. PLANCHERON

OFFICE DE TOURISME ET DES FESTIVITES DE JUVIGNAC – DEMANDE DE CLASSEMENT

Rapporteur Monsieur CAPRON

Par courrier du 20 février 2009, M. le Président de l'Office de Tourisme et des festivités de Juvignac, a sollicité le classement de cette structure.
 Il est rappelé que l'article 6 du décret n°98-1161 du 16 décembre 1998, précise :
 « *Le conseil municipal....., sur proposition de l'Office de Tourisme, formule la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département... »*

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal

- D'approuver la demande de classement de l'Office de Tourisme et des Festivités de Juvignac
- De solliciter de M. le Préfet ledit classement

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur CAPRON à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en préfecture
 le 08/04/2009
 et publication
 le 08/04/2009

